



**PROCES VERVAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 20 mars 2023**

05160 PONTIS  
Tel : 04.92.44.26.94  
[mairiedepontis@wanadoo.fr](mailto:mairiedepontis@wanadoo.fr)  
[www.pontis.fr](http://www.pontis.fr)

**Date de la convocation** : le 1<sup>er</sup> mars 2023

**Présents** : 6 : Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, GINESTET Jean et Madame Camille BOQUELET

**Absent** : 0

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Frédéric FLUCHERE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire Déclare que le quorum est atteint et ouvre la séance à **18h20**

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2023 avant adoption définitive
2. Demande de subvention fonds vert pour l'isolation du bâtiment.
3. Vote du Compte Financier Unique 2022 pour le budget de la commune. *Vote reporté*
4. Vote du Compte Financier Unique 2022 pour le budget de l'eau. *Vote reporté*
5. Autorisation aux conseillers municipaux de faire des travaux rémunérés
6. Questions diverses

Le Maire demande de rajouter une délibération pour une demande de subvention auprès de la DRAC. Le conseil Municipal accepte

**N° : 2023-08**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ISOLATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE AU TITRE DU FONDS VERT**

*Rapporteur Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire*

Monsieur le Maire,

**EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal, que la commune peut bénéficier d'une aide financière au titre du Fonds Vert pour l'isolation du bâtiment communal de la mairie. Cela permettra de réduire la consommation énergétique et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre pour la commune mais aussi pour les locataires qui vivent dans les deux appartements communaux.

**INFORME** qu'un diagnostic de performance énergétique a été réalisé. Le niveau de performance est E. Cela montre bien qu'il faut agir.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 221 701,00 HT et répartis comme suit :

*Plan de financement :*

| Dépenses  | Montant HT  | Recettes        |         |             |
|---|-------------|-----------------|---------|-------------|
| Travaux isolation toit  | 111 788,38€ | ETAT            | 80,00%  | 177 361,00€ |
| Travaux isolation mur   | 69 380,00€  |                 |         |             |
| Vélux   | 4 325,32€   |                 |         |             |
| Désamiantage  | 20 207,00€  |                 |         |             |
| Dépenses d'enduits et dépenses imprévues et surcoût matériaux | 16 000,30€  | Autofinancement | 20,00%  | 44 340,00€  |
| Total des travaux   | 221 701,00€ | Total Recette   | 100,00% | 221 701,00€ |

**Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**VOTE : Pour 6, Contre 0, Abstention 0**

**2023-09**

**OBJET : AUTORISATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE FAIRE DES TRAVAUX REMUNERES**

*Rapporteur Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire*

Monsieur le Maire,

**INFORME** aux membres du Conseil Municipal qu'un conseiller municipal a le droit de faire des travaux rétribués par la commune mais le montant des travaux n'a en aucun cas, le droit de dépasser 16 000€ par an et doit être mis en concurrence avec d'autres entreprises.

**RAPPELLE** que suite à la consultation et à la mise en concurrence d'entreprises pour la création d'un local technique, l'offre de *Froid Cuisine Services* est la plus intéressante. Celle-ci est à 13 350€ HT contre 14 433 HT pour l'entreprise *Michel et 15 130€ PMTP05*

**PROPOSE** de signer le devis de l'entreprise de *Froid Cuisine Services* pour un montant de **13 350€ HT**

*Monsieur Frédéric FLUCHERE représentant la société Froid Cuisine Services s'abstient de participer au vote.*

*Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

***VOTE : Pour 5, Contre 0, Abstention - Monsieur Frédéric FLUCHERE ne prends pas part au vote***

**2023-10**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

*Rapporteur Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire*

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** qu'une assistante d'archives intercommunale est venue effectuer, le mercredi 22 février 2023, le diagnostic de la situation de la commune. Nous avons reçu son diagnostic, accompagné de son devis, le 14 mars 2023. Cette intervention concerne le classement, l'élimination et la valorisation des archives. Le diagnostic permet d'estimer à 20 jours le temps nécessaire à l'archiviste pour traitement de l'intégralité du fonds d'archives.

La commune est attachée à l'amélioration des conditions de conservation en mettant l'accent sur la valorisation des archives.

Le montant estimé pour le traitement de celle-ci s'élève à 7 400€.

La commune peut prétendre à une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Pour cela un dossier de demande de subvention doit être déposée par la commune auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles.

**DEMANDE** donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier et déposer auprès de la DRAC une demande de subvention pour la mission de classement des Archives.

*Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés*

***VOTE : Pour 6, Contre 0, Abstention 0***

**Questions diverses :**

- 1) **Adressage** : choix définitif de la couleur des panneaux. Un devis va être demandé pour ce type de panneau



*Vous recevrez bientôt votre numéro ainsi que votre adresse.*

- 2) **Point des travaux** :

- Travaux bâtiment communal. Le dossier de subvention a été déposé, nous attendons la réponse pour l'obtention de la subvention
- Travaux bâtiment technique : les travaux devraient commencer prochainement.
- Aménagement de la place du village : L'aménagement de la place du village attaquera lorsque le gros œuvre de l'atelier technique sera réalisé
- Marquage place handicapé + marquage place de parking
- Les travaux du parking col seront reportés pour le moment.

3) **Déterminer les subventions** pour les associations, nous sommes dans l'attente du rapport moral et financier ainsi que des projets futurs pour certaines associations.

4) **Animations été** : Jean GINESTET nous a proposé de faire une dictée décalée dans l'été. Monsieur le Maire dit que la fête « des pontissois » sera renouvelé dans la forêt de St Canis : Il nous reste à trouver le thème et les musiciens. Pour la fête de la musique, il est prévu de trouver un DJ pour faire une soirée Karaoké.

5) **DUP** : Frédéric FLUCHERE nous informe que le maître d'œuvre viendra faire le tour des captages le 4 avril 2023, afin de lancer l'appel d'offre pour que les travaux attaquent à l'automne. Il nous a informé que le chemin pour aller au captage de à Sandénière Bas a été nettoyé ainsi qu'une partie du chemin de l'Olive.

Une journée participative est prévu, le jeudi 13 avril à 9h00 pour figoler ce chemin. Avis aux pontissois, les tronçonneuses sont les bienvenues.

6) **Conseil Municipal** : Le prochain conseil sera le mercredi 5 avril 2023 à 15h avec le vote du CFU 2022 et du budget primitif 2023

Personne ne demande la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H45

Fait et délibéré en séance,  
le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Georges Gambaudo

Vu, secrétaire de séance